

## Compte rendu du CTA du 18 janvier 2021



Le CTA débute en visioconférence à 14H10, en présence de Mme DRUCKER-GODARD, Rectrice d'académie, de M GUIBAULT , Secrétaire Général, de Mme BENEZIT , Secrétaire Générale adjointe, de Mme TAJAN, Secrétaire Générale adjointe, de Mme ORLAIX, IA-DASEN de la Haute-Vienne, de M MALROUX, IA-DASEN de la Corrèze, de membres de l'administration et des représentants des organisations syndicales.

Nous lisons nos déclarations.

15h, la Rectrice revient sur certains points soulevés dans les déclarations liminaires.

Concernant la loi de transformation de la fonction publique, Madame la Rectrice reconnaît l'impact que cela a sur le dialogue social et le travail des organisations syndicales mais est impuissante sur ce sujet.

Pour la Rectrice, au regard de la baisse démographique constatée dans le 1er degré et à venir dans le second degré, les mesures de carte scolaire ne mettent pas à mal le taux d'encadrement et les politiques ministérielles de dotation sont très en faveur des territoires ruraux. Elle considère qu'il y a un véritable politique sur la ruralité et que l'académie est vraiment aidée.

La Rectrice considère que l'École n'est pas la grande oubliée des réformes au regard des priorités logiques données au premier degré.

La Rectrice indique qu'un budget conséquent a été alloué aux élèves en situation de handicap pour favoriser l'inclusion de ce public particulier.

Concernant le grenelle, la Rectrice affirme qu'aucunes mesures officielles n'ont encore été communiquées mais elle ajoute que nous pourrons tout de même constater de nettes améliorations grâce au grenelle.

Sur le renforcement du protocole sanitaire, la Rectrice considère que celui-ci ne peut pas être "énorme" vu qu'il est déjà très contraignant, et que la seule mesure notable est le non retrait des masques, c'est pourquoi les cours d'EPS sont les seuls impactés par ce dernier renforcement. Elle précise qu'il n'y aura pas d'imposition ni aux élèves ni aux enseignants de rester dehors si les conditions climatiques ne le permettent pas. La Rectrice indique qu'il faut réfléchir à de nouvelles modalités d'enseignement en restant en classe.

Sur le sujet des tests massifs en établissement, la Rectrice signale qu'ils commencent et qu'ils se font petit à petit depuis la semaine de la rentrée de janvier. Ces tests se feront dans un établissement que s'il y a au moins 3 cas positifs en moins de 7 jours. Elle rajoute que les infirmières scolaires sont prêtes à tester les élèves.

Concernant les lycées et le protocole sanitaire, La Rectrice indique que la continuité de l'enseignement hybride est la règle mais qu'il faut favoriser le présentiel des classes de premières et de terminales. L'objectif étant pour elle de ne surtout pas fermer d'établissement scolaire. Elle indique que les collèges qui le souhaitent peuvent demander à passer en enseignement hybride aussi, surtout pour les niveaux de 4e et de 3e.

Pour la voie professionnelle et les inquiétudes liées au chef d'œuvre, la Rectrice ne partage pas le constat fait par les organisations syndicales.

Sur l'ouverture de la spécialité Éducation physique, pratique et culture sportive, la Rectrice précise que c'est un choix délibéré et assumé d'avoir désigné trois établissements pour représenter les trois départements mais aussi pour dynamiser les territoires ruraux. Elle rajoute qu'il faut inciter les filles à choisir cette spécialité et que les professeurs d'EPS sont les meilleurs ambassadeurs.

En ce qui concerne les épreuves du baccalauréat, la Rectrice déclare qu'il s'agit de tout faire pour aller le plus loin possible et que si les épreuves ne doivent plus avoir lieu nous le saurons assez rapidement. Elle rajoute qu'il faut mettre tout en œuvre pour que les élèves aient la chance de passer leur baccalauréat. Elle signale que Le Ministre attend au maximum pour savoir s'il y aura maintien, décalage ou suppression des épreuves. Elle souligne que le contrôle continu est soumis à un lourd travail d'harmonisation et qu'une charte doit être publiée rapidement à ce sujet au cas où les épreuves du baccalauréat seraient supprimées.

Concernant la loi 4D, la Rectrice entend nos inquiétudes et les fera remonter au ministère. Elle précise que rien n'est encore acté sur ce projet de loi et que les infirmières scolaires ont toutes leurs places dans les établissements scolaires.

Concernant les moyens pour la rentrée 2021, nous affirmons que la Creuse et la Corrèze n'ont pas à rendre des postes à la Haute-Vienne pour rééquilibrer les trois départements. La Rectrice objecte et affirme que le travail n'a pas été fait en ce sens et qu'il s'agit d'être équitable. La Rectrice se dit très attentive aux territoires ruraux et rajoute que la répartition proposée ne mettra pas à mal ces territoires et ces départements sous couvert d'un P/E important.

Cette carte scolaire reste très dynamique selon la Rectrice, au regard de ce qu'il se passe dans d'autres académies et qu'elle ne va pas contre les spécificités des territoires ruraux.

Nous revenons sur l'échéance de mars pour les épreuves du nouveau baccalauréat, compte-tenu du 1er confinement et de l'enseignement hybride que les élèves connaissent presque tous en ce moment. Nous constatons des écarts de niveaux très importants entre les élèves qui suivent un enseignement hybride et les élèves qui restent en présentiel. Les deux sujets proposés ne viendront pas compenser cet écart de niveau. La Rectrice indique qu'il n'y a aucune classe de terminale qui est totalement en présentiel. Nous lui indiquons qu'elle se trompe et l'IA-DASEN de la Corrèze confirme nos propos. Nous ne demandons pas une annulation des épreuves mais un report pour permettre à tout le monde de travailler sereinement.

15h40 nous commençons l'ordre du jour qui est le suivant :

Pour vote :

- 1 - Moyens d'enseignements du 1er degré
- 2 - Moyens d'enseignements du 2nd degré
- 3 - Carte des sections sportives
- 4 - Carte des langues vivantes
- 5 - Carte des enseignements de spécialités et des enseignements optionnels en lycées
- 6 - Lignes directrices de gestion académiques – promotions

Pour information

- 7 - Postes SPEN Rentrée 2021
- 8 - Questions diverses

### **1 - Moyens d'enseignements du 1er degré**

Le Secrétaire Général présente les différents éléments d'analyse.

- 624 élèves en moins prévus l'année prochaine. La baisse est moins forte que prévue par l'administration car il faut intégrer les élèves qui sont concernés par l'instruction à domicile aujourd'hui. Donc la baisse serait moins importante que l'année dernière.
- Les priorités nationales : Dédoublage des classes de GS à 12 en REP+, 24 élèves en GS/CP/CE1 en milieu ordinaire, augmentation des décharges de directeurs d'école soit environ 7 postes dans l'académie, plan de développement national pour l'autisme.

L'attribution ministérielle est nulle pour la rentrée prochaine. L'administration propose une répartition différenciée par département. La Haute-Vienne est le département qui doit fournir le plus d'effort pour mettre en place les priorités nationales.

La répartition proposée : -5 en Corrèze, -3 en Creuse, +8 en Haute-Vienne.

Le P/E est l'indice retenu pour cette répartition qui permettrait de l'augmenter sensiblement dans tous les départements.

Nous prenons la parole pour savoir pourquoi la dotation en moyen premier degré a cette configuration, surtout pour la Creuse et la Corrèze. Dans les faits, les postes sont pris en Creuse et en Corrèze, considérant que ces deux départements sont mieux dotés que la Haute-Vienne.

De manière plus générale, depuis 2013, la Corrèze reste à moyens constants. Ce département fait avec les moyens qu'on lui a attribués en 2013. En revanche la Creuse perd des postes et la Haute-Vienne en gagne environ 100. Nos trois départements sont très différents et il est difficile d'accepter une telle répartition pour l'année prochaine. L'administration s'embourbe dans des données disparates. Certes le P/E de la Haute-Vienne fait parti des moins bien dotés dans la France métropolitaine. Cette répartition mettant les trois départements en concurrence nous place tous dans une position très difficile.

La Rectrice ne veut pas parler de concurrence mais de solidarité voire de complémentarité entre les départements et les moyens qui nous sont alloués.

Nous reprenons la parole pour revenir sur les priorités nationales, la Corrèze va perdre 5 postes mais doit tout de même répondre aux priorités. Si la Corrèze a pu répondre à la limitation du nombre d'élèves en CP/CE1. Il reste beaucoup à faire notamment pour les décharges de directeurs et les divisions de classe de Grande Section en REP+.

Il y aura donc avec une perte sèche de 5 postes sans avoir répondu aux priorités nationales qui vont consommer des postes. Et cela est valable pour les 3 départements. Nous rajoutons que si on ne regarde que le P/E et la baisse démographique, on ne peut que rejoindre l'analyse de la Rectrice mais il faut voir plus loin que cela. Le P/E n'est pas un indicateur suffisant pour rendre compte de la disparité entre territoires ruraux et territoires urbains.

La Rectrice indique que les priorités nationales sont tenables avec cette répartition. Elle rajoute qu'il n'est pas question de léser les départements de la Creuse et de la Corrèze même si on peut en avoir le sentiment d'autant plus que nous devrions bénéficier d'aides aux territoires ruraux.

Le DASEN de la Corrèze reste vigilant quant à cette dotation et à cette proposition de répartition. Il va s'agir d'un redéploiement au sein du département afin de garder l'équité territoriale et asseoir toutes les priorités nationales. Pour lui au regard de la baisse démographique, la dotation et la répartition restent favorables au département de la Corrèze.

Nous revenons sur la problématique du remplacement et de la rupture du service public notamment en cette situation de crise. Force est de constater que la dotation pour la rentrée scolaire prochaine ne permettra pas de résoudre ce problème.

Le Secrétaire général se contente des progrès que l'académie a faits concernant les remplacements ces dernières années. Il reconnaît aussi que le P/E n'est pas un indicateur des plus pertinents pour les dotations mais il s'agit d'une décision ministérielle. Il insiste aussi sur la baisse d'effectif pour la rentrée prochaine et celle à venir.

Suite aux échanges la Rectrice maintient sa proposition de répartition : - 5 pour la Corrèze, - 3 pour la Creuse et + 8 pour la Haute-Vienne.

#### **Vote :**

Contre à l'unanimité                      Un CTA sera donc reconvoqué le 27 janvier pour réétudier ce point.

Nous demandons à la Rectrice de se tourner vers le ministère pour demander des moyens supplémentaires.

## **2 - Moyens d'enseignements du 2nd degré**

Le Secrétaire Général présente les différents éléments d'analyse. Il précise que le choix a été fait d'impacter le moins possible les structures.

La dotation ministérielle est de – 23 postes en HP avec « l'équivalent » de 23 postes en HSA. La répartition académique qui nous est proposée est la suivante :

- en collège et SEGPA +0,5 ETP HP / -0,5 ETP HSA
- en Lycée professionnel -5 ETP HP / +1 ETP HSA
- en lycée général et technologique -10,5 ETP HP / +22,5 ETP HSA

- -2 postes sur des missions académiques
- -6 postes sur les moyens de suppléance.

Unaniment nous indiquons que la situation est critique dans les lycées avec des enseignants à bout, au bord de la rupture. Nous rajoutons que cette dotation et sa répartition vont engendrer une dégradation des conditions de travail et que ces choix sont tout simplement incompréhensibles.

Concernant les lycées professionnels, nous déclarons que cette répartition ne permettra pas une mise en œuvre sereine de la réforme de la voie professionnelle et qu'au contraire.

Nous dénonçons le maintien cette année encore du choix de baisser les dotations de 4H dans les SEGPA qui pénalise les élèves qui en ont le plus besoin.

Nous demandons combien de divisions sont gardées en réserve pour les ajustements du mois de juin. Mme TAJAN nous répond qu'il y a 7 en collège et 7 en lycée. Nous lui demandons des précisions sur la répartition HP/HSA. Elle est dans l'incapacité de nous répondre.

Nous réitérons la demande que l'administration nous fournisse les DGH envoyés aux établissements. Le Secrétaire Général nous répond qu'elles nous seront fournies en mars quand elles seront stabilisées. Nous demandons qu'elle est la raison politique de ce choix car elles nous étaient fournies il y a 3 ans le lendemain de CTA. La Rectrice répond qu'elle vient juste d'arriver et donc qu'elle applique les décisions de l'an passé.

#### **Vote :**

Contre à l'unanimité                      Ce point sera donc réétudier lors du CTA du 27 janvier.

### **3 - Carte des sections sportives**

Mme TAJAN fait une présentation succincte et nous indique qu'un comité de pilotage s'est réuni au moins de décembre, présidé par l'IA-IPR d'EPS, pour statuer sur les ouvertures et fermetures des sections sportives.

Nous déclarons que nous regrettons qu'il n'y ait aucuns moyens supplémentaires alloués pour les sections sportives, que le fléchage d'heure n'existe plus. Et de facto, ces sections sportives sont en concurrence avec la mise en place de dédoublement dans différentes disciplines.

Nous interrogeons l'administration pour savoir si la dénomination « Génération 2024 » apporte des moyens supplémentaires. La réponse est négative ce qui implique que c'est juste une opération de communication ministérielle.

Nous demandons la composition du comité de pilotage car l'UNSA Éducation n'y a pas été invitée. Le Secrétaire Générale indique qu'il y a des organisations syndicales et que ça doit être un oubli. Nous rajoutons qu'il serait bien que les organisations représentatives en CTA y siègent.

#### **Vote :**

Abstention 5 UNSA / CFDT / FO

Pour : 5 FSU

#### **4 - Carte des langues vivantes**

Ce point est reporté à un autre CTA car le GT préparatoire n'a pas eu lieu

#### **5 - Carte des enseignements de spécialités et des enseignements optionnels en lycées**

Le Secrétaire Général nous présente la proposition d'ouverture de la spécialité Éducation physique, pratique et culture sportive en première générale dans 3 lycées qui sont lycée B. De Ventadour à Ussel , le lycée P. Bourdan à Guéret avec possibilité pour les élèves du lycée Favard de la faire et le lycée B. Palissy à St Léonard de Noblat. Il nous rappelle les raisons de ce choix.

Nous indiquons que si nous partageons avec l'administration la volonté d'une dynamisation d'établissements ruraux, nous sommes beaucoup plus réservé sur les effets de cette attribution qui se fait à moyens constants et qui risquent mettre en difficulté ces établissements de petit taille. De plus cette absence de moyens risque entraîner une perte d'équilibre entre les différentes spécialités et donc avoir des impacts forts sur les possibles dédoublements.

Le Secrétaire Général nous répond que si il y a nécessité d'accompagner ces établissements, ils le feront.

Nous l'interrogeons sur la possibilité d'ouverture de divisions supplémentaires dans le cas où des élèves hors-secteur demanderaient à rejoindre ces établissements pour faire cette spécialité, même si nous avons de gros doutes sur la mobilité des élèves.

Le Secrétaire Général nous répond qu'ils verront le moment venu.

#### **Vote :**

Abstention pour l'ensemble des organisations syndicales.

#### **6 - Lignes directrices de gestion académiques – promotions**

Mme BENEZIT nous présente les modifications marginales qui ont été faites depuis le groupe de travail qui s'est tenu en début d'année.

Nous l'interrogeons pour savoir pourquoi l'administration refuse une harmonisation des critères de départage dans le premier degré sur les 3 départements alors que les organisations syndicales sont demandeuses.

Mme BENEZIT nous indique que n'est pas contre et qu'ils acceptent qu'une harmonisation soit faite sur le passage à la Hors-Classe, le passage à la Classe Exceptionnelle et à l'échelon spécial de la Classe Exceptionnelle ; mais refuse pour l'avancement accéléré.

#### **Vote :**

Contre : 8 UNSA / FSU

Abstention : 2 CFDT / FO

## 7 - Postes SPEN Rentrée 2021

### Postes vacants

Lycée Gay Lussac Limoges 1 poste L4010 STI CPGE

Lycée Cabanis Brive 1 poste L4010 STI CPGE

### Postes vacants sur demandes de créations

Lycée Gay Lussac Limoges 1 poste L1300 Mathématiques, pour enseignement de l'informatique – CPGE filière MP2I

1 poste L1300 Mathématiques – CPGE filière ECG1

## 8 -Questions diverses

La rectrice et le secrétaire général prennent une feuille sur laquelle figurent nos questions diverses que nous avons envoyées vendredi après-midi et donnent l'impression de les découvrir. Après quelques instants d'hésitation, ils nous demandent de reporter leurs réponses. Nous répondons que de toute manière ils devront nous apporter une réponse rapidement puisqu'ils rencontreront le SE-UNSA lors d'une audience le lendemain. Nous rajoutons qu'il est très urgent de réunir un groupe de travail sur le GRETA pour lequel nous les avons interpellés à plusieurs reprises car la situation est dramatique. La rectrice répond que certes elle est en poste depuis peu mais qu'elle est déjà au courant de la situation.

L'ensemble de nos questions diverses se trouvent ci-après.

Le CTA se termine ainsi à 18h.

Pour l'UNSA Éducation  
Boris DUNIAU – Laurent HERLIN – Laurent LACHAISE

## Questions diverses UNSA Education

- Est-ce qu'il y a une date fixée pour le GT dialogue social ?
- Le financement des SEGPA est toujours amputé de 4 HP. Ce choix fait depuis 3 ans est-il réellement une économie pour le Rectorat de Limoges ?
- Pour les enseignants référents, sur quelle dotation les postes sont pris ou créés ?  
Nous demandons la création de postes supplémentaires d'enseignants référents sur les trois départements en raison de l'augmentation importante des notifications de la CDAPH.
- Nous sommes inquiets des capacités techniques pour mars (logiciels pas encore livrés, numérisation à mener en un temps très court, calendrier des épreuves pratiques et convocations). Si le calendrier actuel est maintenu, les lycées seront-ils prêts ?
- Si les épreuves du Baccalauréat venait à être supprimées nous attirons votre attention sur un contrôle continu qui pourrait être très défavorable si c'est la simple moyenne des trimestres qui est prise en compte, en effet c'est la première année de mise en œuvre des programmes de spécialité pour les terminales, programme que nous estimons trop exigeant pour des épreuves si tôt dans l'année. Sachant que c'est bien le niveau atteint en mars qu'il faut évaluer, comment prévoyez-vous de le mettre en application ?
- Pourrions-nous avoir un temps collectif pour travailler à une évaluation harmonisée dans les établissements ?
- A quand une formation sérieuse pour les collègues concernant le grand oral ?
- Nous constatons des écarts très importants en temps de formation entre présentiel et distanciel et demandons la neutralisation du grand oral dont la préparation n'a pas commencé.
- Pourriez-vous mettre en place un GT pour remplacer le CCAFCA et préparer le CCRAFCA ?
- Quelle prise en compte de la ruralité dans la politique ministérielle et académique ? Quelle ambition pour les conventions ruralités ? Nous souhaitons un GT à ce sujet.
- Dans les établissements accueillant des apprentis, nous demandons de quel façon sont-ils comptabilisés pour les effectifs et les moyens du Lycée ? Leur présence, même partielle, mobilise l'ensemble de la communauté éducative.
- Même si il n'y a pas de confinement actuellement, la période, avec le respect des gestes barrières, est sujet à engendrer des surcharges de travail. Est-ce qu'une "nouvelle prime Covid" est prévu ?